

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Applicable à partir de la rentrée scolaire 2017-2018

Préambule

Le service de restauration scolaire mis en place par la collectivité de Vignacourt est un service facultatif que la commune propose aux familles dont les enfants sont scolarisés sur son territoire. Ce service permet, au-delà de fournir un repas de qualité nutritionnel, d'assurer un accueil des enfants durant 1 heure 35 mn d'interclasse.

Les repas sont fabriqués en cuisine centrale par un prestataire extérieur qui utilise des produits frais. Les repas sont donc commandés par avance et livrés à la cantine selon la technique de la liaison froide. Le service de restauration est assuré par des agents municipaux.

Pour cela, des règles sont prévues dans ce Règlement et doivent être respectées

1 – LES INSCRIPTIONS

- Chaque enfant fréquentant l'école maternelle ou primaire devra être inscrit pour bénéficier du service de la cantine
- Le Règlement ainsi que les fiches d'inscription seront remis en Juin 2017, ces documents peuvent aussi être retirés sur le site internet de la commune «vignacourt.fr» - dans la rubrique **Restauration Scolaire**.
- Le Règlement ainsi que la 1^{ère} fiche d'inscription pour la 1^{ère} période sur l'année scolaire 2017/2018, soit du 04/09/2017 au 20/10/2017 devront être déposés dans les boîtes aux lettres spécifiques de la cantine (à côté du réfectoire ou à côté du parking à vélo/salle polyvalente) **avant le 30/07/2017**, dûment complétés et signés
- Les fiches d'inscription* pour les périodes suivantes seront également à déposer dans ces boîtes aux lettres (**fiches disponibles via le site internet «vignacourt.fr»*), selon le calendrier suivant :
 - Période du 06/11/2017 au 22/12/2017 **pour le 09/10/2017**
 - Période du 08/01/2018 au 23/02/2018 **pour le 11/12/2017**
 - Période du 12/03/2018 au 20/04/2018 **pour le 29/01/2018**
 - Période du 07/05/2018 au 06/07/2018 **pour le 25/03/2018**

Si votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire conformément aux modalités de ce Règlement, son repas vous sera facturé au tarif le plus élevé soit 5.55 € (tarif en vigueur au 01/01/2016)

2 – PAIEMENT

Pour le règlement, une facturation mensuelle sera à régler en mairie.

Il vous appartiendra de venir à l'accueil en mairie aux horaires d'ouverture pour le règlement (*par chèque ou espèces*).

La Mairie est ouverte le lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Le mardi 9h-12h/14h-17h le vendredi 9h-12h/14h-18h

3 – TARIFS

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2017/2018 sont fixés par arrêté du Maire et concernent uniquement les enfants inscrits à la restauration scolaire conformément au Règlement.

Tarifs en vigueur au 01/01/2015 : 3.35 € pour 1 enfant ou 2 enfants
3.00 € pour 3 enfants et +
3.45 € pour extérieur

Ils peuvent évoluer en cours d'année après délibération du Conseil Municipal.

4 – LES ABSENCES

Il est demandé de signaler au plus tôt à l'agent référent de la restauration scolaire toute absence au 06 72 91 13 60 et **impérativement au plus tard 48 heures à l'avance** (du lundi au vendredi – horaires d'école)

Tout repas non décommandé dans ce délai sera facturé quel que soit le motif de l'absence

Seules les absences pour raison médicale (avec certificat à l'appui) seront acceptées le matin même.

5 – REGLES DE VIE

Le temps de restauration doit rester un moment de détente et de convivialité. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal. La règle de vie du restaurant scolaire exige des enfants, obéissance et politesse envers le personnel qui s'efforce de faire du temps passé du repas un moment éducatif privilégié.

Tout comportement irrespectueux envers le personnel municipal ou envers les autres enfants, fera l'objet d'une sanction par un avertissement écrit de la Mairie, adressé aux parents. En cas de récidive ou de problème d'une gravité particulière, une exclusion immédiate pourra être décidée.

Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles et de prendre connaissance de leurs responsabilités afin de pouvoir bénéficier de ce service de restauration scolaire.

Règlement de la restauration scolaire – Mairie de Vignacourt

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE **Applicable à partir de la rentrée scolaire 2017-2018**

A remplir et à signer obligatoirement par un parent responsable de l'enfant

Un exemplaire est à conserver par les parents et le second par la mairie

Le Règlement est consultable en ligne : www.vignacourt.fr

La signature de ce document est obligatoire et conditionnera l'inscription de l'enfant à la cantine ainsi que l'acceptation pleine et entière des modalités de ce Règlement.

Je soussigné :(nom et prénom du ou des parents)

Parent de l'enfant :(prénom de l'enfant), **scolarisé à l'école Maternelle/Primaire de Vignacourt.**

Certifie avoir pris connaissance du présent Règlement et m'engage à le respecter.

Personne à prévenir en cas de problème :

Téléphone maison :

Téléphone portable :

Email :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières : (allergies alimentaires...)

.....

.....

A le

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant

Suivie de la mention « lu et approuvé »

Exemplaire à conserver par les parents

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE Applicable à partir de la rentrée scolaire 2017-2018

A remplir et à signer obligatoirement par un parent responsable de l'enfant

Un exemplaire est à conserver par les parents et le second par la mairie

Le Règlement est consultable en ligne : www.vignacourt.fr

La signature de ce document est obligatoire et conditionnera l'inscription de l'enfant à la cantine ainsi que l'acceptation pleine et entière des modalités de ce Règlement.

Je soussigné :(nom et prénom du ou des parents)

Parent de l'enfant :(prénom de l'enfant), **scolarisé à l'école Maternelle/Primaire de Vignacourt.**

Certifie avoir pris connaissance du présent Règlement et m'engage à le respecter.

Personne à prévenir en cas de problème :

Téléphone maison :

Téléphone portable :

Email :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières : (allergies alimentaires...)

.....

.....

A le

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant

Suivie de la mention « lu et approuvé »

Exemplaire à remettre avec la 1^{ère} fiche d'inscription